



Bulletin Officiel

N° 3664 Lundi 16 Aout 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND 2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2010 » 3-5

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2010-1 » 6

COURBE DES TAUX

6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7-8

COMMUNIQUE DU CMF

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND

Fonds Commun De Placement à Risque
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n°06-2010 du 17 mars 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques aux parts de TUNISIAN DEVELOPMENT FUND a eu lieu depuis lundi 09 août 2010.

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination : TUNISIAN DEVELOPMENT FUND

Domiciliation : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

Forme juridique : Fonds Commun de Placement à Risque.

Type : Fonds Commun de Placement à Risque.

Objet : La participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Législation applicable : Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Montant des fonds : 15 000 000 D répartis en 1 500 parts de 10 000 D chacune.

Date d'agrément : 17 mars 2010.

Promoteurs : UGFS-NA et la BIAT.

Gestionnaire : UGFS-NA.

Dépositaire : BIAT.

Distributeur : UGFS-NA.

Période de souscription : Les souscriptions s'effectuent pendant une période de souscription de 12 mois à compter de la date d'ouverture des souscriptions au public. Le fonds sera fermé dès que les souscriptions atteindront 15 Millions de Dinars, ou, de toutes façons, au bout de la période de souscription, même si l'actif cible n'est pas atteint.

Prix de souscription : Le prix de souscription est égal à la valeur d'origine des parts augmentée de 2% HT à titre de commission acquise au gestionnaire.

La souscription initiale minimale pour chaque porteur de parts est de 100 000 D.

Les souscriptions sont uniquement effectuées en numéraire.

Période de blocage : Toute la durée du fonds.

Pour plus d'informations sur TUNISIAN DEVELOPMENT FUND, un prospectus visé par le Conseil du Marché

Financier, en date du 08 juillet 2010, est mis à la disposition du public auprès du distributeur et sur le site du CMF.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2010 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats tenue le 25/06/2010 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant de 100 millions de dinars en une ou plusieurs tranches et a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions d'émission.

Dans le cadre de cette autorisation, la Direction Générale de la banque a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars réparti comme suit :

- Catégorie A : 40 millions de dinars sur 10 ans au taux variable de TMM+0,7% et / ou fixe de 5,2% l'an.
- Catégorie B : 10 millions de dinars sur 20 ans au taux fixe de 5,85% l'an.

Dénomination de l'emprunt : « BTE 2010 »

Montant : Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 obligations de nominal 100 dinars, réparties en deux catégories :

- Catégorie A : 400 000 obligations
- Catégorie B : 100 000 obligations

Prix d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à taux d'intérêt différents au choix du souscripteur en fonction de leur catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 10 ans

- Taux variable : Taux du marché monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,7% brut de l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 70 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Août N-1 au mois de Juillet N.

- Et/ou Taux fixe : 5,2% brut de l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Pour la catégorie B d'une durée de 20 ans

- Taux fixe : 5,85% brut de l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2010 qui est égale à 4,2392% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9392%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,7%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux, par catégorie, est de :

- 5,2% brut l'an pour la catégorie A
- 5,85% brut l'an pour la catégorie B

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une durée de :

- **Catégorie A :** 10 ans
- **Catégorie B :** 20 ans

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée de vie moyenne pour la catégorie A : 5,5 ans

Durée de vie moyenne pour la catégorie B : 10,5 ans

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Duration pour la catégorie A : 4,760 années

Duration pour la catégorie B : 7,590 années

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **26/08/2010** et clôturées sans préavis au plus tard le **17/09/2010**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 17/09/2010, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **24/09/2010** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **24/09/2010**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/09/2010** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **17/09/2010**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant variant d'une catégorie à une autre.

Pour la catégorie A : Amortissement annuel constant de 10 dinars, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale et ce à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, la catégorie A sera amortie en totalité le 17/09/2020.

Pour la catégorie B : Amortissement annuel constant de 5 dinars soit le un dixième (1/20) de la valeur nominale et ce à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, la catégorie B sera amortie en totalité le 17/09/2030.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et remboursement du capital seront effectués à terme échu le **17 septembre** de chaque année.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/09/2011** et le premier paiement en intérêts le **17/09/2011**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **26/08/2010** aux guichets de MAC SA- Intermédiaire en bourse sis à Green Center, Bloc C, 2ème étage, Les Berges du Lac.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « BTE 2010 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie, le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la banque : En date du 16 Juillet 2010, l'agence de Rating Standard & Poors a maintenu les notes BB/ Stable/B de la BTE.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « BTE 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La BTE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « BTE 2010 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à des taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **10/708** du **11 août 2010** et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **10 août 2010** sous le n° **10/011**, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTE, sis au 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis et de MAC SA, intermédiaire en Bourse sis au Green Center, Bloc C, 2ème étage -1053 Les Berges du LAC et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATL 2010-1 »**

La BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « ATL 2010-1 » de D.75 000 000, ouvertes au public le **26 juillet 2010**, ont été clôturées le 06 août 2010.

2010 - AS - 895

AVIS

COURBE DES TAUX DU 16 AOUT 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,583%		
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,582%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,579%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,577%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,574%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,571%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,569%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,567%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,565%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,562%	997,544
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011	4,561%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,623%	1 019,949
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,732%	1 005,923
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,797%	1 036,990
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,853%	1 086,311
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,880%	1 116,693
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,945%	1 080,345
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 008,225
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 081,253
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,247
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 108,326
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		999,119

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	133,530	133,570		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,610	11,613		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,199	1,200		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,152	32,164		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,254	44,269		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	168,219	168,136		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	702,008	703,194		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	143,428	143,508		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	132,292	132,128		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	118,625	118,474		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	117,356	117,201		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	113,403	113,429		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
13	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET	30-mars-07	1 159,446	1 260,750	1 267,150		
14	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 201,467	2 230,611		
15	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	122,597	122,881		
16	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	122,733	123,031		
17	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 137,420	1 138,605		
18	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	130,418	129,795		
19	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	167,405	167,387		
20	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,750	15,183		
21	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 856,091	5 858,410		
22	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 633,297	6 632,609		
23	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,363	2,377		
24	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,872	1,882		
25	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,199	1,218		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
26	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	106,752	106,786
27	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	103,024	103,066
28	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	103,548	103,582
29	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	101,552	101,562
30	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	102,130	102,166
31	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	105,306	105,334
32	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	102,376	102,417
31	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	102,453	102,495
32	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	102,624	102,665
33	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	104,402	104,441
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	101,445	101,479
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	102,754	102,800
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	102,680	102,711
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	104,702	104,742
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	104,674	104,710
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	101,532	101,565
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	101,594	101,632
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	102,897	102,936
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,977	101,019
45	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	104,875	104,910
46	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	102,851	102,890
47	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	101,246	101,286
48	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	103,125	103,165
49	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	103,292	103,327
50	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	100,757	100,792

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
51	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,493	10,406	10,409
52	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,934	102,499	102,543
53	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	102,193	100,852	100,888
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
54	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	100,578	100,649
SICAV MIXTES								
55	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	77,230	77,238
56	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	163,212	162,867
57	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 605,483	1 603,707
58	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,844	114,985
59	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	124,272	124,397
60	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	106,981	106,952
61	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,551	16,536
62	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	284,141	284,929
63	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	54,055	54,016
64	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 309,662	2 309,503
65	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	79,657	79,774
66	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	59,135	59,136
67	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,320	104,364
68	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,224	115,250
69	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	113,344	113,431
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,874	11,867
71	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	13,020	13,017
72	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	17,286	17,283
73	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	18,071	18,076
74	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,617	12,615
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	132,095	132,202
76	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	135,919	135,194
77	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	130,389	130,178
78	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,093	21,099
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	103,070	103,221
80	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	108,708	108,973
81	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	147,920	149,510
82	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,688	10,698
83	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	127,499	127,185
84	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	118,589	118,499
85	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	176,633	177,242
86	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	156,042	156,460
87	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	136,536	136,753
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 194,314	10 217,298
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	172,854	172,865
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 482,928	1 482,210
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	106,663	107,107
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,644	111,499
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 345,465	10 336,595

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS